



Vers une Politique nationale des musées revitalisée

Recommandations de l'Association des musées canadiens

23 juin 2023

Présenté par : Association des musées canadiens (AMC)

Présenté à : ministère du Patrimoine canadien (PCH)

Résumé

À titre de défenseur et représentante des musées de l'ensemble du Canada, l'Association des musées canadiens (ci-après AMC) se consacre à façonner un avenir où ces établissements s'épanouiront en tant que plateformes inclusives de dialogue, d'éducation, de Réconciliation avec les communautés autochtones et de développement communautaire. Au moment où nous nous tournons vers l'avenir, nous envisageons une Politique nationale des musées (PNM) qui incarne cette vision – promouvant la durabilité, favorisant l'inclusivité, guérissant les blessures du passé et du présent, et reconnaissant les importantes contributions sociétales et économiques du secteur muséal.

Nos attentes relativement à la PNM révisée, telles qu'établies dans ce mémoire, sont celles d'une politique répondant aux besoins de notre communauté diverse, et embrassant le potentiel transformateur des musées du XXI^e siècle qui mettent en œuvre les principes établis dans la DNUDPA. Le présent document résume nos aspirations et nos espérances pour une nouvelle ère de l'histoire des musées du Canada, et jette les fondements de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique significative.

Présentation de l'AMC

Fondée en 1947, l'Association des musées canadiens (AMC) est une organisation à but non lucratif à l'échelle du pays qui se consacre à l'avancement des musées de l'ensemble du Canada. Elle représente les professionnels des musées canadiens au pays et à l'étranger. À l'instar d'autres associations professionnelles, elle se consacre à soutenir la reconnaissance, la croissance et la stabilité de son secteur. L'équipe de l'AMC offre à ses près de 2000 membres une myriade de ressources, dont des conférences, des publications et des possibilités de réseautage.

Les membres de l'AMC sont divers : musées nationaux, musées à but non lucratif, musées d'art, centres des sciences, aquariums, archives, temples de la renommée des sports, centres d'art autogérés, zoos et lieux historiques un peu partout au Canada. Ces établissements sont de tailles diverses, des grands musées d'art métropolitains aux petits musées communautaires.

La nécessité d'une nouvelle Politique nationale des musées

Une PNM joue un rôle central dans le façonnement du secteur muséal d'un pays. Ce schéma stratégique dynamise la durabilité et l'impact sociétal des musées, établissements culturels clés qui jouent des rôles multiples. Maintenant, plus que jamais, un appel pressant est lancé pour une PNM revigorée au Canada, une politique qui réponde aux demandes sociétales contemporaines, y compris le processus impératif de Réconciliation avec les communautés autochtones, et qui reconnaisse la contribution économique substantielle du secteur.

Les musées canadiens contribuent de façon importante à notre économie. Comme le montre l'Enquête sur les établissements du patrimoine du gouvernement du Canada (2019), les musées et galeries d'art ont généré à eux seuls des recettes de plus de 1,6 milliard de dollars¹ en 2017, avec plus de 48,3 millions de visites en personne, et plus de 173 millions de visites en

¹ « Enquête sur les établissements du patrimoine du gouvernement du Canada : Rapport de 2019 », dernière modification 2019, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/enquete-etablissements-patrimoine/rapport-2019>.

ligne. Une étude sur la valeur du secteur des institutions de mémoire au Canada montre que le secteur produit près de 8,6 milliards de dollars² chaque année en retombées économiques. Malgré cette contribution considérable, une recherche de l'Association des musées canadiens (AMC) donne à penser qu'en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB), les dépenses patrimoniales sont inférieures maintenant à ce qu'elles étaient en 1972 (voir le tableau A dans l'Annexe). En outre, alors que PCH continue d'administrer le Programme d'aide aux musées (PAM), programme sursouscrit, son financement constant d'environ 6,7 millions de dollars en termes nominaux entre 1990 et aujourd'hui signifie une diminution réelle de 80 % du soutien en valeur réelle.

Un paysage de financement fragmenté et imprévisible empêche souvent le développement de politiques sur la base de preuves. Une PNM exhaustive pourrait rationaliser le financement, le rendant plus accessible et uniforme, et donc stimuler la durabilité financière du secteur.

La PNM a également une fonction politique essentielle. Le paysage sociopolitique actuel au Canada, aux prises avec des défis tels que la Réconciliation avec les communautés autochtones, le changement climatique et des changements technologiques perturbateurs, reflète la turbulence de la fin des années 1960. Comme à cette époque-là, notre société cherche à articuler une nouvelle identité au milieu de troubles géopolitiques. Maintenant comme alors, les musées peuvent constituer des plateformes de réflexion, d'enquête et de débat, pour résoudre certains de ces défis, contribuant à guérir notre nation et atténuer les tensions sociopolitiques.

La Réconciliation avec les communautés autochtones est une priorité urgente, et les musées ont un rôle unique à jouer dans ce processus. Le rapport de l'AMC *Portés à l'action : Appliquer la DNUDPA dans les musées canadiens* a formulé dix recommandations³ pour le secteur muséal, dont l'élaboration d'une loi solide sur le rapatriement de biens autochtones. Une PNM permettant la mise en œuvre de ces dix recommandations servirait de multiplicateur de force pour les efforts du secteur en vue de soutenir l'autodétermination des Autochtones dans le secteur patrimonial.

Au niveau international, des pays comme la France et l'Écosse témoignent de l'efficacité de solides politiques muséales. La France bénéficie d'un ministère de la culture qui a unifié, protégé et orienté le secteur muséal avec des politiques exhaustives⁴ couvrant diverses activités et responsabilités. Pour sa part, l'Écosse a choisi une vision de haut niveau⁵ pour ses musées, concordant avec les ambitieux programmes nationaux du gouvernement. Ces approches diverses soulignent l'adaptabilité des politiques muséales aux contextes locaux, illustrant le potentiel pour le Canada d'élaborer une PNM qui réponde à ses défis et possibilités particuliers.

En conclusion, une PNM revitalisée n'est pas seulement souhaitable. Elle est essentielle. Le Canada a l'occasion de faire montre de leadership dans la résolution de problèmes sociétaux

² Étude sur la valeur des GLAM au Canada 2020, Association des musées canadiens, consulté le 13 juin 2023, <https://museums.ca/site/reportsandpublications/studyglamscanada2020>

³ « Portés à l'action : Appliquer la DNUDPA dans les musées canadiens », Association des musées canadiens, consulté le 13 juin 2023, https://museums.ca/uploaded/web/TRC_2022/Report-CMA-MovedToAction.pdf

⁴ Ministère de la Culture, France, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees>

⁵ « Scotland's Museums and Galleries Strategy 2023-2030 », consulté le 19 juin 2023, <https://www.museumsgalleryscotland.org.uk/strategy/scotlands-museums-and-galleries-strategy/>

cruciaux, d'augmenter la valeur économique et l'impact sociétal des musées, et de contribuer à l'unité, à la compréhension et au progrès de la nation. Compte tenu des changements colossaux survenus depuis la dernière mise à jour il y a plus de 30 ans, nos musées et notre société ont besoin d'une politique qui soit l'authentique reflet d'un Canada contemporain, divers et évolutif. Il est maintenant temps de profiter de l'occasion et d'ouvrir une voie vers un secteur muséal plus résilient, inclusif et percutant.

Recommandations

L'AMC propose un ensemble de recommandations clés à l'intention de PCH. Ces recommandations, élaborées après une étude et des réflexions exhaustives, ainsi que par un échange d'opinions avec le secteur et des organisations connexes, veulent répondre aux défis existants du secteur. Elles offrent une feuille de route pour accroître le rôle des musées dans la société canadienne, augmenter leur durabilité financière, et renforcer leur engagement à l'égard de l'autodétermination des Autochtones, de la diversité et de l'inclusion. En mettant en œuvre ces recommandations, nous croyons qu'il est possible de réaliser une PNM revitalisée, ouvrant la voie à un secteur muséal résilient, inclusif et percutant au Canada :

- ❖ **Redéfinition des musées** : L'Association des musées canadiens (AMC) préconise une définition plus générale des musées, qui soit davantage inclusive et le reflet d'organisations diverses participant à la préservation du patrimoine culturel, historique et scientifique. Cela permettrait à un plus grand nombre d'établissements, particulièrement ceux qui desservent des communautés marginalisées, d'avoir accès à des fonds gouvernementaux et de participer à des dialogues ouverts sur les musées au Canada.
 - L'inclusion d'organisations patrimoniales non traditionnelles est particulièrement pertinente pour favoriser un secteur divers et représentatif.
- ❖ **Transformation et durabilité des structures de financement** : L'AMC souligne la nécessité de réviser les structures de financement actuelles, passant d'un financement axé sur des projets à des modèles qui priorisent un financement opérationnel et durable à long terme.
 - On a besoin de façon cruciale d'un financement indexé sur l'inflation pour tenir compte des coûts opérationnels, d'entretien et de programmation croissants. Cela garantirait la stabilité financière à long terme de ces établissements. En outre, nous recommandons de simplifier le processus de financement pour le rendre plus efficace et convivial, facilitant la gestion financière et atténuant les problèmes de capacité pour ces établissements.
 - L'équilibre entre l'encouragement de la philanthropie et le risque de contrevenir aux missions du musée, pourrait être réglé grâce à des incitatifs fiscaux pour les dons, et à des indications sur une harmonisation avec les missions lors d'engagements philanthropiques. Cela devrait viser à combler l'écart dans les incitatifs entre les niveaux fédéral et provincial/territorial.
 - En outre, les structures de financement devraient être ajustées pour encourager la collaboration entre établissements patrimoniaux, permettant un progrès collectif et le partage de ressources. Par exemple, le rapport de 2018 sur les musées par le Comité permanent du patrimoine canadien recommandait que PCH crée un incitatif pour encourager les musées à mettre en commun ressources et infrastructures matérielles, dans des domaines tels que les installations d'entreposage, les plans de

- marketing, les polices d'assurance et d'autres dépenses⁶. Les musées bénéficieraient également d'un soutien accru si l'on envisageait la création d'une société d'État dédiée telle que le Conseil des arts du Canada (Conseil du patrimoine du Canada?) pour soutenir le secteur et administrer les programmes.
- ❖ **Modernisation et durabilité des pratiques de collecte** : L'AMC attire l'attention sur la nécessité d'une réévaluation complète des pratiques de collecte conformément aux principes de durabilité environnementale, à l'évolution des paysages démographiques, au soutien de l'autodétermination des Autochtones et à la conformité à la DNUDPA.
 - Cela inclut d'appuyer des approches durables, inclusives et visionnaires de la gestion des collections.
 - Le soutien des détenteurs de droits autochtones, pour qu'ils aient accès aux biens et puissent s'en occuper, et le soutien des musées, pour faciliter l'examen des collections et leur accès, en consultation avec les détenteurs des droits.
 - La préservation de la biodiversité et les biobanques exigent une étroite collaboration avec des organismes gouvernementaux et des communautés autochtones, laquelle collaboration doit être activement favorisée et soutenue.
 - ❖ **Consolidation de l'engagement communautaire et diversité** : L'AMC souligne l'importance d'une représentation plus complète de la diversité sociétale au sein des musées et d'un plus grand engagement de la communauté.
 - Les politiques doivent être conçues pour favoriser la participation de la communauté, faisant en sorte que les organisations du patrimoine s'engagent davantage, et soient plus diverses et axées sur le service.
 - Un soutien additionnel pour les petits musées et les petites collections est essentiel pour améliorer leur capacité de gérer et interpréter les collections, d'interagir efficacement avec leurs communautés, et d'encourager la diversité.
 - ❖ **Reconnaissance du rôle social des musées** : L'AMC souligne la nécessité de mesures de politique pour reconnaître les rôles cruciaux que jouent les musées dans l'engagement du public, l'éducation, la santé mentale et la cohésion sociale.
 - Les musées doivent être reconnus comme des outils cruciaux pour la cohésion sociale, et comme des entités de service public, avec des structures de financement reflétant cet important rôle social.
 - ❖ **Autodétermination des Autochtones, consultation et rapatriement** : L'AMC estime qu'il existe un besoin important de soutien à l'autodétermination des Autochtones centré sur les principes de la DNUDPA et les recommandations du rapport Portés à l'action. Consultez la présentation complète du Conseil de réconciliation de l'AMC, qui a été soumise à part du présent mémoire.
 - Mettre au centre des préoccupations et prioriser l'autodétermination des Autochtones dans l'ensemble de la PNM, des principes et objectifs jusqu'aux objectifs de programmation.
 - Inclure des mécanismes de consultation et de collaboration proactifs, permanents et utiles avec les communautés autochtones et les détenteurs des droits dans chacun des domaines où la politique les concerne, et a une incidence sur eux durant toute la période où la politique s'applique.
 - Adopter une définition large du patrimoine afin d'inclure les points de vue des Autochtones sur la façon dont le patrimoine et la culture sont liés à la terre, à la

⁶ « Aller de l'avant – vers un secteur des musées canadiens plus fort », rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, septembre 2018, [chpcrp12-e.pdf \(ourcommons.ca\)](#)

langue, à la spiritualité et aux cérémonies, et comprennent également le patrimoine culturel matériel et immatériel.

- Investir dans le renforcement des capacités dans les communautés autochtones, de manière souple et réactive, avec des possibilités d'adaptation et de changement, et la possibilité de faire de la place à l'autorité autochtone en ce qui a trait au travail qu'elle soutient, notamment par l'entremise de mécanismes de financement élargis.
 - Encourager le soutien aux ententes de partage des revenus entre les établissements et les peuples autochtones dont ils profitent de la propriété intellectuelle, des collections, des connaissances, des expositions et de la programmation.
 - Mettre en place un cadre fédéral de rapatriement élaboré par les Autochtones, afin d'établir une norme pour les processus de rapatriement à l'échelle du pays, en accordant la priorité aux besoins établis par les détenteurs de droits.
 - Appuyer une revitalisation de la gestion des collections permettant l'accès aux collections, et leur préservation, et prévoyant des consultations sur les paramètres d'accès, notamment les projets de numérisation.
 - Soutenir une stratégie nationale de perfectionnement professionnel dans le cadre de la DNUDPA pour les professionnels des musées.
 - Établir des pratiques durables et équitables : afin d'assurer la durabilité et l'équité, des changements dans les programmes et un financement dédié sont indispensables.
 - Atténuation des changements climatiques : instaurer des programmes qui couvrent les coûts de modernisation afin de rendre les musées résilients face aux catastrophes naturelles et à d'autres désastres liés aux changements climatiques.
 - Combattre le racisme systémique et la désinformation : améliorer les programmes permettant aux musées de collaborer pour apporter des solutions durables et équitables au racisme systémique et aux campagnes de désinformation.
- ❖ **Mise en œuvre des recommandations des rapports** : L'AMC insiste pour que les recommandations et les mesures préconisées présentées dans des rapports clés comme le rapport Portés à l'action, et dans la réponse du Comité directeur sur les archives canadiennes à la CVR, soient pleinement mises en œuvre pour résoudre les problèmes courants dans le secteur muséal.
- ❖ **Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion** : L'AMC estime qu'il existe un besoin important de favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion au sein des infrastructures muséales, des équipes organisationnelles et des divers publics.
- Il est indispensable d'instaurer des mesures pour corriger les disparités salariales, promouvoir la diversité au sein des conseils et améliorer la représentation des communautés marginalisées dans l'administration et le récit des musées. Un secteur des musées plus égalitaire, diversifié et inclusif ne devrait pas être un simple objectif, mais une norme.
 - Les programmes pédagogiques et de formation sont essentiels pour parvenir à assurer la diversité et l'inclusion dans les musées et les établissements du patrimoine. Ces programmes doivent entre autres mettre l'accent sur les préjugés, les micro-agressions, le racisme systémique et la compétence culturelle.
- ❖ **Accessibilité et inclusion** : Il est évident qu'il faut des fonds supplémentaires pour éliminer les obstacles à l'embauche de personnes privées d'équité, particulièrement dans le cas des plus petits musées.
- Ajustements : instaurer un financement pour les musées qui dépendent moins des programmes destinés aux jeunes et qui ont moins de latitude pour ce qui est des limites d'âge (p. ex., JCT, EEC). On devrait envisager un investissement pilote de 400 000 \$ pour aider les nouveaux professionnels de musées plus âgés.

- Mentorat : Mettre sur pied des programmes de mentorat pour les collectivités privées d'équité pour leur permettre de développer l'ensemble de leurs compétences dans le secteur du patrimoine.
- Accroître le soutien opérationnel pour l'emploi dans les musées. Afin d'assurer la stabilité du programme JCT alors que la demande du secteur dépasse les fonds disponibles, un montant annuel supplémentaire de 3,3 millions de dollars a été réservé aux musées et inclus dans le financement de base.
- ❖ **Décentralisation et soutien régional** : Il est essentiel d'instaurer des programmes visant à appuyer la décentralisation des collections, et à apporter un soutien accru aux collections des musées plus petits et aux installations pour les collections dans les régions éloignées.
 - Soutien particulier pour les régions : veiller à ce que le soutien accordé par PCH soit adapté à la région afin de tenir compte de la complexité du travail concernant la réconciliation et le rapatriement dans chaque province ou territoire.
 - Gestion des collections : élaborer une stratégie nationale pour la gestion des collections et leur accès comportant une formation sur le rapatriement et la sensibilité régionale.
- ❖ **Synergie sectorielle** : Améliorer des programmes comme le Fonds pour les expériences canadiennes, Destination Canada et le Fond du Canada pour les espaces culturels, afin de tirer parti de la synergie entre le secteur du patrimoine et d'autres secteurs de l'économie, notamment le tourisme.
- ❖ **Relations internationales et défense des intérêts** : Enfin, l'AMC promeut une collaboration, une réciprocité et des échanges internationaux plus étroits dans le secteur du patrimoine.
 - Les efforts pour faciliter la présentation d'expositions itinérantes et les prêts, ainsi que les échanges culturels et la collaboration au niveau international, peut permettre au Canada de mieux se positionner au sein de la communauté patrimoniale mondiale.
 - En outre, le travail de défense des intérêts en ce qui a trait à la restitution des objets culturels par les établissements internationaux doit être soutenu.

En conclusion l'AMC est fermement convaincue que ces questions doivent être au cœur de la nouvelle Politique nationale des musées. Elle exhorte PCH et la future PNM à se pencher sur ces questions fondamentales, et elle est prête à collaborer à la tâche monumentale de la revitalisation du secteur des musées et du patrimoine du Canada.

Conclusion

Par ce mémoire, l'AMC souhaite insister à nouveau sur le fait qu'élaborer une PNM exhaustive et visionnaire est une nécessité plutôt qu'un luxe dans notre société diverse et en constante évolution. Dans notre vision de l'avenir, les musées du Canada ne sont plus simplement des lieux de conservation du passé, mais des établissements dynamiques qui sont au cœur du dialogue social, du développement économique, de la réconciliation avec les communautés autochtones et de la compréhension culturelle. Nous sommes persuadés que grâce à l'action commune de tous les intervenants et à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent mémoire, nous pourrions élaborer une PNM qui outillera les musées, tiendra compte des attentes sociétales contemporaines du secteur du patrimoine et assurera sa durabilité à long terme.

C'est dès maintenant que nous mettons le cap sur cet objectif. Saisissons cette opportunité et bâtissons ensemble un avenir où les musées pourront exercer pleinement leur pouvoir de transformation.

Annexe

Tableau A – Programmes et financement pour le secteur muséal canadien : une comparaison

Année	1972	1990	2022
Politique	Politique nationale des musées	Politique muséale du Canada	-
Programmes	<p>Programme d'aide aux musées (PAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musées associés – financement pour un réseau de musées démontrant une « initiative régionale » • Centres d'exposition – permettre aux établissements de créer un réseau complémentaire à celui des musées associés et d'exposer les collections des musées nationaux. • Aide à la formation – fonds pour améliorer la formation des employés du secteur muséal. • Collection nationale de prêts – fonds pour financer la collecte de documents destinés à un usage public dans des lieux autres qu'un musée. • Fonds d'achats d'urgence – fonds pour acquérir des documents d'importance nationale qui risquent d'être vendus à l'étranger • Muséobus – Musées itinérants sur roues <p>Institut canadien de conservation (ICC) – cinq laboratoires régionaux de conservation prévus dont le siège social est à Ottawa pour la restauration d'œuvres nécessitant une attention urgente</p> <p>Répertoire national des collections – Banque de données numérisées de toutes les</p>	<p>Programme d'aide aux musées (PAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien pour les expositions • Modernisation des installations et de l'équipement • Gestion des collections • Perfectionnement professionnel • Initiatives prioritaires (p. ex., conférences, expositions) • Création de musées autochtones • Services de transport d'expositions • Assistance technique pour les expositions internationales • Assurance pour les expositions internationales • Installations et développement <p>Institut canadien de conservation (ICC)</p> <p>Programme des biens culturels mobiliers</p> <p>Réseau canadien d'information sur le patrimoine (ancien Répertoire national des collections)</p> <p>Recherche sur la politique muséale</p>	<p>Programme d'aide aux musées (PAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès numérique au patrimoine • Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine • Accès au patrimoine • Fonds des expositions itinérantes • Patrimoine autochtone • Gestion des collections • Accord Canada-France <p>Subventions de biens culturels mobiliers</p> <p>Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada</p> <p>Institut canadien de conservation</p> <p>Réseau canadien d'information sur le patrimoine</p> <p>Fonds du Canada pour les espaces culturels</p> <p>Fonds du Canada pour l'investissement en culture</p>

	grandes collections <ul style="list-style-type: none"> Aide au catalogage –Aider les musées à être prêts à une éventuelle inclusion dans leur inventaire 		
Montant ¹	7,7 millions de dollars ² (courants) 53 millions de dollars (2022; constants)	6 millions ³ de dollars (courants) 11 millions de dollars (2022; constants)	39,8 millions ⁴ de dollars (courants) 42,45 millions de dollars (2022; constants)
PIB	113,1 milliards de dollars	593,9 milliards de dollars	1 990,76 milliards de dollars
Financement patrimonial en % du PIB	0,007 %	0,001 %	0,002 %

¹ Il s'agit du montant disponible pendant un an. Les prix constants sont ajustés pour 2022.

² Case Study, National Museum Policies Timeline, 1970s, Museoeption: A Museum of Museums and Cultural Policy, consultable à <https://museoeption.ca/2021/07/23/case-study-national-museum-policies-timeline-1970s/#explicit-museum-policy-1970s-cci>

³ La politique promettait 53 millions de dollars sur cinq ans. Toutefois, 6 millions de dollars ont été réservés pour la première année, c'est-à-dire 1990. Politique muséale du Canada, 1990.

⁴ Budget des dépenses 2021-2022 parties 1 et 2 : Plan des dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses. Consultable à [estimates/2021-22/2021-22-budget-depenses-fra.pdf \(canada.ca\)](https://estimates/2021-22/2021-22-budget-depenses-fra.pdf). Les chiffres fournis et validés par PCH comprennent des subventions et des contributions de 15,7 millions de dollars pour le Programme d'aide aux musées, des fonds de 13,2 millions de dollars du Fonds du Canada pour les espaces culturels pour le secteur du patrimoine, des fonds de 2 millions de dollars du Fonds du Canada pour l'investissement en culture pour le secteur du patrimoine, et 8,9 millions de dollars en services fournis par l'Institut canadien de conservation (ICC) et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP).